

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 09 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

M. Florent MARMAGNE, Mme Valérie GAUDELAS, M. Patrick CHATENIER, Mme Isabelle VIEVILLE, M. Eric COUSIN, Mme Mathilde BIGOT, M. Nicolas PETRAULT, M. Jean-Marie BEYER, Mme Carole COUSIN, Mme Amandine DEROUET, M. Romain GAUDELAS, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Marion PEGAUD, M. Laurent PETIT, M. Christophe PORCHER, Petra STROINSKI, Blandine WERLING.

DATE DE LA CONVOCAATION

05 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Etaient absents représentés :

M. Olivier NUFFER a donné pouvoir à M. Eric COUSIN.
M. Fabien BALZEAU a donné pouvoir à Mme Amandine DEROUET.
M. Benoît MOREL a donné pouvoir à M. Laurent PETIT.
Mme Valérie NUFFER a donné pouvoir à Mme Carole COUSIN.
M. Mickaël SOUCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marie BEYER.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : M. Romain GAUDELAS

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire et l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont le plaisir de dérouler cette séance en présence d'un invité de marque Monsieur Julien LESEIGNOUX, Conseiller départemental de Blois 03.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2026 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal du Conseil Municipal.
A défaut d'observation, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 01 FINANCES LOCALES : BUDGET PRINCIPAL – Compte Financier Unique 2025
 - 02 FINANCES LOCALES : BUDGET PRINCIPAL – Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026
 - 03 FINANCES LOCALES : BUDGET PRINCIPAL – Taux d'impositions directes 2026
 - 04 FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Bâtiments commerciaux » – Compte Financier Unique 2025
 - 05 FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Bâtiments commerciaux » – Reprise des résultats du Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026
 - 06 FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Lotissement Les Grands Champs » – Compte Financier Unique 2025
 - 07 FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Lotissement Les Grands Champs » – Reprise des résultats du Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026
 - 08 FINANCES LOCALES : BUDGET PRINCIPAL – Budget primitif 2026
 - 09 FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Bâtiments commerciaux » – Budget primitif 2026
 - 10 FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Lotissement Les Grands Champs » – Budget primitif 2026
-

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Monsieur Florent MARMAGNE, le Maire, relate les principales opérations menées en 2025 puis laisse la parole à Madame Isabelle VIEVILLE, l'Adjointe au Maire chargée des Finances.

Pièce jointe : Projet de Compte Financier Unique 2025 - Budget principal

La Ville de Chailles dispose de trois budgets :

- un Budget principal
- et deux Budgets annexes : « *Bâtiments commerciaux* » et « *Lotissement Les Grands Champs* ».

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion (établi par le comptable) et le compte administratif (établi par l'ordonnateur), et qui est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de + 711 330.37 €
- un déficit d'investissement de - 198 656.34 €
- un résultat de clôture de + 512 674.03 €
- et des restes à réaliser en investissement de - 79 090.99 € (RAR DI de 432 504.26 € - RAR RI de 353 413.27 €).

Le tout, sans augmentation des taux fiscaux et sans réaliser d'emprunt.

L'état de la dette au 31/12/2025 :

ORGANISME PRETEUR REF. EMPRUNT OBJET	DATE DU CONTRAT	DUREE INITIALE	FIN DU CONTRAT	MONTANT INITIAL	TAUX	CRD AU 01/01/2025	EXECUTION 2025			CRD AU 31/12/2025
							CAPITAL	INTERETS	TOTAL ANNUITE	
CREDIT AGRICOLE 10000073094 Voirie 2015	07/04/2015	15 ans	29/10/2030	350 000,00 €	F - 1,63%	150 319,06 €	24 045,52 €	2 303,72 €	26 349,24 €	126 273,54 €
CREDIT AGRICOLE 10000082304 Médiathèque	30/07/2015	12 ans	01/08/2027	160 747,41 €	F - 2,53%	41 243,75 €	14 687,79 €	905,04 €	15 572,83 €	26 675,96 €
CREDIT AGRICOLE 83329770472 Salle des sports	30/07/2015	10 ans	05/03/2025	370 000,00 €	F - 3,66%	- €	10 000,00 €	91,50 €	10 091,50 €	- €
CREDIT MUTUEL 37055 000200227 03 Groupe scolaire élémentaire	03/04/2017	20 ans	30/06/2037	2 000 000,00 €	F - 1,5%	1 348 203,88 €	98 816,18 €	19 668,94 €	118 485,12 €	1 249 387,70 €
CREDIT MUTUEL 10278 37055 00020022707 Maison médicale	17/11/2022	15 ans	30/09/2037	670 000,00 €	F - 1,95%	581 528,33 €	40 580,94 €	11 044,26 €	51 625,20 €	540 947,39 €
F = Fixe V = variable						2 121 295,02 €	188 110,43 €	34 013,46 €	222 123,89 €	1 943 184,59 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette (= capital restant dû) s'élève à 1 943 184 €, soit 699 € par habitant à Chailles contre 635 € par habitant pour la moyenne de la strate des communes de 2000 à 3500 habitants année N-1.

L'échéance annuelle 2025 s'est élevée à 222 123 € répartie comme suit : 188 110 € de capital et 34 013 € d'intérêts.

Les dépenses de fonctionnement :

Chap	Libellé	Crédits 2025	Exéc. 2025	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	859 200.00 €	579 727.38 €	67.47%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 300 000.00 €	1 225 223.82 €	94.25%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 600.00 €	2 964.00 €	82.33%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	253 000.00 €	225 458.26 €	89.11%
66	CHARGES FINANCIERES	35 000.00 €	34 013.46 €	97.18%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00 €	316.00 €	63.20%
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	800.00 €	238.23 €	29.78%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	277 300.00 €	-	-
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 600.00 €	9 524.92 €	99.22%
		2 739 000.00 €	2 077 466.07 €	75.85%

- Chapitre 011 : La différence s'explique essentiellement par :
 - * art 6042 « Prestations de repas API et spectacles payants » : 84 416 € (110 000 € budgétés)
 - * art 60682 « Travaux en régie » : 1 484 € (10 000 € budgétés)
 - * art 611 « Contrats de prestations de services » : 13 028 € (19 000 € budgétés)
 - * art 615221 « Bâtiments publics » (ligne d'équilibre en fonctionnement) : 6 171 € (215 000 € budgétés)
 - * art 615231 « Voiries » : 0 € (10 000 € budgétés)
 - * art 6156 « Maintenance » : 35 312 € (45 000 € budgétés)
 - * art 6232 « Fêtes et cérémonies » : 40 092 € (45 000 € budgétés)
 - * art 6288 « Autres services extérieurs » (séjours alsh, ados et projet vidéo) : 1 398 € (11 300 € budgétés)
- Chapitre 012 : Charges liées aux personnels titulaires et non titulaires. Mouvements de personnels divers (mutations, stagiairisations, absences maladies, avancements...).
 Les principales variables en 2025 :
 - * reclassements et avancements réglementaires à appliquer à compter du 01/01/2025
 - * hausse rétroactive à partir du 01/01/2025 du taux de la part employeur de la CNRACL (retraite des agents titulaires) de 31,65 % à 34,65 % (+ env. 16 000 €).
 - * revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) de tous les agents titulaires et non titulaires à compter du 01/03/2025
 - * mouvements de personnels titulaires et promotions (ex : arrivée par mutation de la nouvelle Directrice des structures Enfance Jeunesse à compter du 21/04/2025, passage à temps complet de la Responsable RH et Enfance au 01/01/2025...)
 - * comptabilisation de CDD permanents (ex : gestion de l'Agence postale communale, stagiairisation contractuelle de la chargée d'urbanisme – foncier à compter du 04/03/25, arrivée de la nouvelle Assistante administrative technique et Espace France Services...) et CDD de remplacement / saisonniers vacances techniques et enfance (ex : réorganisation du service enfance jeunesse, remplacement d'un congé maternité sur 06 mois ...).
- Chapitre 014 :
 - * Dégrèvement de TH sur les logements vacants : 2 296 € (600 € budgétés)
 - * Fonds nationale de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) à verser à AGGLOPOLYS, non prévisible : 668 € (3 000 € budgétés)
- Chapitre 65 : La différence s'explique essentiellement par :
 - * art 65311 : Indemnités des élus : 84 047 € (90 000 € budgétés)
 - * art 65315 : Formation des élus : 1 177 € (5 000 € budgétés)
 - * art 6541 et 6542 : créances admises en non-valeur et éteintes : 0 € (1 000 € budgétés)
 - * art 65561 : Cotisations au SIVP : 906 € (2 000 € budgétés)
 - * art 6558 : Dérogations scolaires : 0 € (4 000 € budgétés)
 - * art 657484 : Reversement PACT aux partenaires : 5 608 € (11 100 € budgétés)
 - * art 65818 : Redevances pour licences et logiciels : 8 530 € (11 200 € budgétés)
 - * art 65883 : Prévision frais de contentieux : 0 € (1 500 € budgétés)
 - * art 65888 : Prévision de sortie pour l'école maternelle : 0 € (1 000 € budgétés)

- Chapitre 66 : Intérêts des différents emprunts de la Ville.
- Chapitre 67 : Il s'agit de titres annulés.
- Chapitre 68 : Provision constituée à la demande de la Trésorerie dans le cadre des créances irrécouvrables.
- Chapitre 042 : Equilibré avec le chapitre 040 des recettes d'investissement. Dotations aux amortissements des immobilisations = participations travaux SIDELC (Sente des Terfaults - Rue du Clos – Rue de l'Eglise).

Les recettes de fonctionnement :

Chap	Libellé	Crédits 2025	Exéc. 2025	%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	200 000.00 €	-	-
013	ATTENUATION DE CHARGES	-	36 686.80 €	-
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	232 700.00 €	249 349.95 €	107.16%
73	IMPOTS ET TAXES	240 000.00 €	241 723.00 €	100.72%
731	IMPOSITIONS DIRECTES	1 423 000.00 €	1 433 244.50 €	100.72%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	531 599.42 €	546 056.52 €	102.72%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	96 200.58 €	76 771.22 €	79.80%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	0.66 €	-
78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	-	31.66 €	-
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 500.00 €	4 932.13 €	31.82%
		2 739 000.00 €	2 588 796.44 €	94.52%

- Chapitre 013 : Il s'agit principalement de remboursements maladies des agents.
- Chapitre 70 : La différence s'explique essentiellement par :
 - * Cimetière : 3 535 € (2 500 € budgétés)
 - * Facturation cantine / garderie / vacances ALSH : 180 094 € (165 000 € budgétés)
 - * Locations de matériels et vente d'espaces de parution dans Chailles Mag : 6 939 € (6 000 € budgétés)
- Chapitre 731 : La différence s'explique par le produit :
 - * des impositions directes avec rôles supplémentaires : 1 387 107 € (1 370 000 € budgétés)
 - * de la Taxe additionnelle aux droits de mutation (non prévisible) : 44 233 € (53 000 € budgétés)
 - * des droits de place (Forum Bien-être et Santé) : 1 153 € (0 € budgété).
- Chapitre 74 : La différence s'explique essentiellement par :
 - * Dotation forfaitaire des communes : 265 672 € (264 000 € budgétés)
 - * Dotation de solidarité rurale : 61 916 € (53 000 € budgétés)
 - * Dotation nationale de péréquation des communes : 40 930 € (38 000 € budgétés)
 - * Dotation élu local : 333 € (0 € budgété)
 - * Dotation biodiversité et aménités rurales » : 7 218 € (6 599 € budgétés).
- Chapitre 75 : La différence s'explique essentiellement par :
 - * Revenus des immeubles : 69 331 € (55 000 € budgétés)
 - * Non titrage de l'excédent du Budget Annexe 2025 - Lotissement Les Grands Champs : 0 € (39 400 € budgétés)
 - * Remboursement de sinistres : 3 754 € (0 € budgété)
 - * Avoirs / remboursement de trop versés : 1 279 € (0 € budgété)
- Chapitre 76 : Intérêts des parts sociales du Crédit Agricole.
- Chapitre 042 : Équilibré avec le chapitre 040 des dépenses d'investissement. Ecritures d'ordre « travaux en régie ».

Les dépenses d'investissement :

Chap / Opé	Libellé	Crédits 2025	Exéc. 2025	Mt report	%
Chap 001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-	-
Chap 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	189 000.00 €	188 110.43 €	-	99.53%
Chap 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 183.90 €	50 913.63 €	4 512.00 €	98.65%
Chap 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 376 160.97 €	914 994.85 €	414 572.26 €	96.61%
Chap 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	33 400.00 €	26 508.09 €	-	79.37%
Chap 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 856.87 €	3 436.80 €	-	21.67%
Opé 102	OPERATIONS D'EQUIPEMENTS DIVERSES	478.26 €	-	-	-
Opé 82	ACQUISITION TERRAINS	13 420.00 €	-	13 420.00 €	100.00%
Chap 040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 500.00 €	4 932.13 €	-	31.82%
Chap 041	OPE. PATRIMONIALES	26 600.00 €	26 508.09 €	-	99.65%
		1 726 600.00 €	1 215 404.02 €	432 504.26 €	95.44%

Cf. Tableau détaillé des dépenses d'équipements 2025 : 995 853 €.

- Chapitre 16 : Charges financières en Capital des différents emprunts de la Ville.
- Chapitre 040 : Equilibré avec le chapitre 042 des recettes de fonctionnement. Ecritures d'ordre « travaux en régie ».
- Chapitre 041 : Equilibré avec le chapitre 041 des recettes d'investissement. Avance versée sur les travaux télécoms du SIDELC pour la sécurisation du poste de la Pinodière situé Rue des Maltières.

Les recettes d'investissement :

Chap	Libellé	Crédits 2025	Exéc. 2025	Mt report	%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	382 691.01 €	-	-	-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65 000.00 €	56 320.32 €	-	86.65%
1068	AFFECTATION DU RESULTAT (excédent fonct. N-1)	427 574.21 €	427 574.21 €	-	100.00%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	517 857.78 €	114 129.13 €	353 413.27 €	90.28%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	-	-
024	PRODUIT DES CESSIONS	19 977.00 €	-	-	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	277 300.00 €	-	-	-
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 600.00 €	9 524.92 €	-	99.22%
041	OPE. PATRIMONIALES	26 600.00 €	26 508.09 €	-	99.65%
		1 726 600.00 €	634 056.67 €	353 413.27 €	57.19%

- Chapitre 10 :
 - * FCTVA pour 49 620 € (50 000 € budgétés)
 - * Taxe d'Aménagement pour 6 699 € (15 000 € budgétés)
- Chapitre 13 :
Encaissements tous partenaires financiers confondus :
 - pour l'aménagement du Parc du Cosson, Département 41 : 10 242 € + Etat : 40 446 €
 - pour la réalisation du Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE), ADEME : 9 543 €
 - pour l'extension du Parc de vidéoprotection, Etat : 53 898 €

Reports à hauteur de 353 413 € répartis comme suit :

- pour l'aménagement du Parc du Cosson, Région : 151 000 € + Département 41 : 62 400 € + Etat : 94 376 €
- pour les travaux de réhabilitation de voiries DETR 2022, Etat : 41 845 €
- pour le matériel informatique de l'ALSH, Caf 41 : 3 792 €

- Chapitre 040 : Equilibré avec le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement. Dotations aux amortissements des immobilisations = participations travaux SIDELC (Sente des Terfaults - Rue du Clos – Rue de l'Eglise).
- Chapitre 041 : Equilibré avec le chapitre 041 des dépenses d'investissement. Avance versée sur les travaux télécoms du SIDELC pour la sécurisation du poste de la Pinodière situé Rue des Maltières.

Les indicateurs de gestion financière :

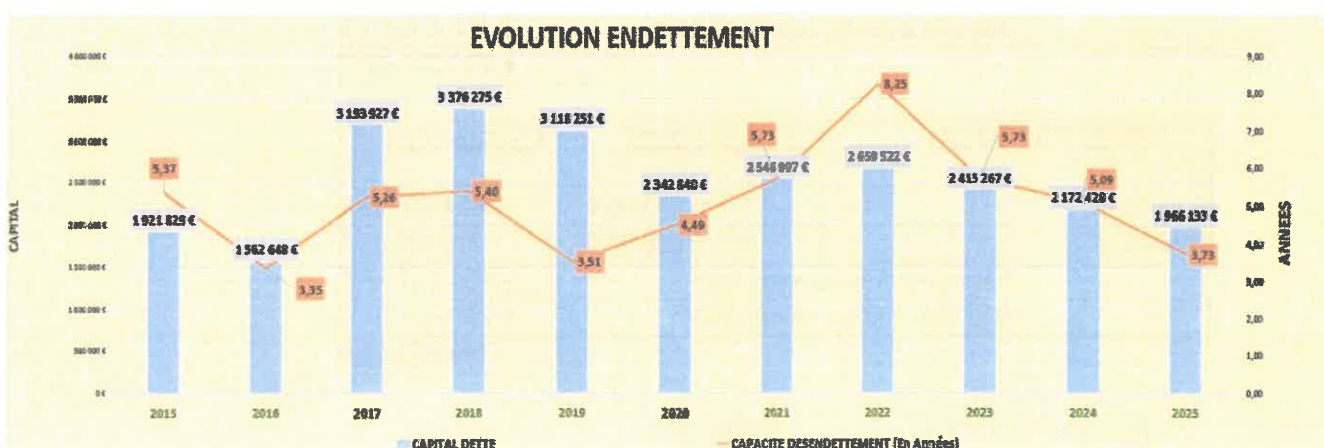
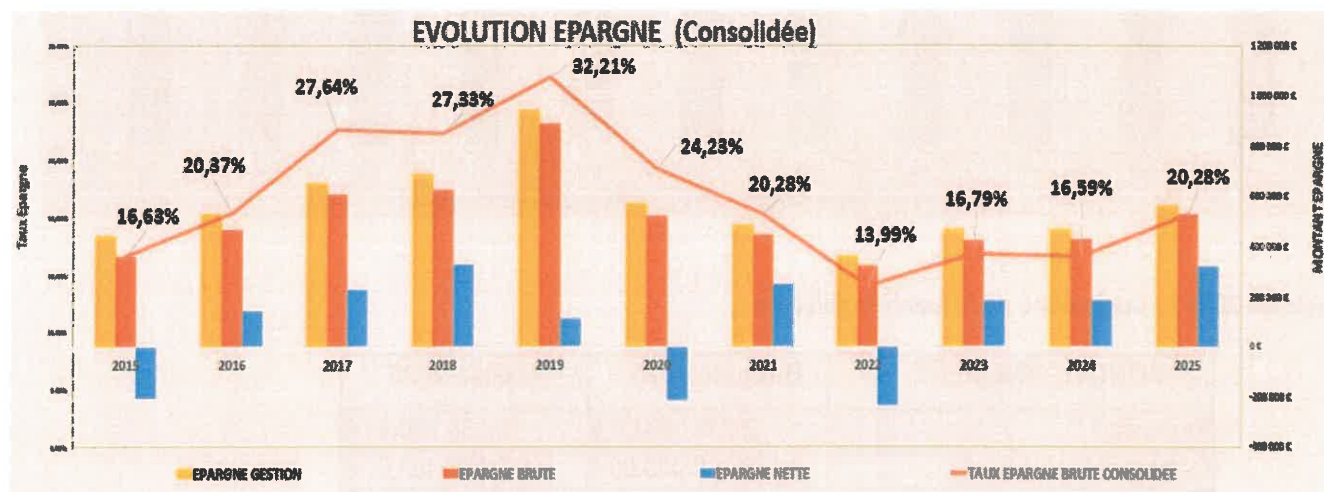
BUDGET PRINCIPAL :

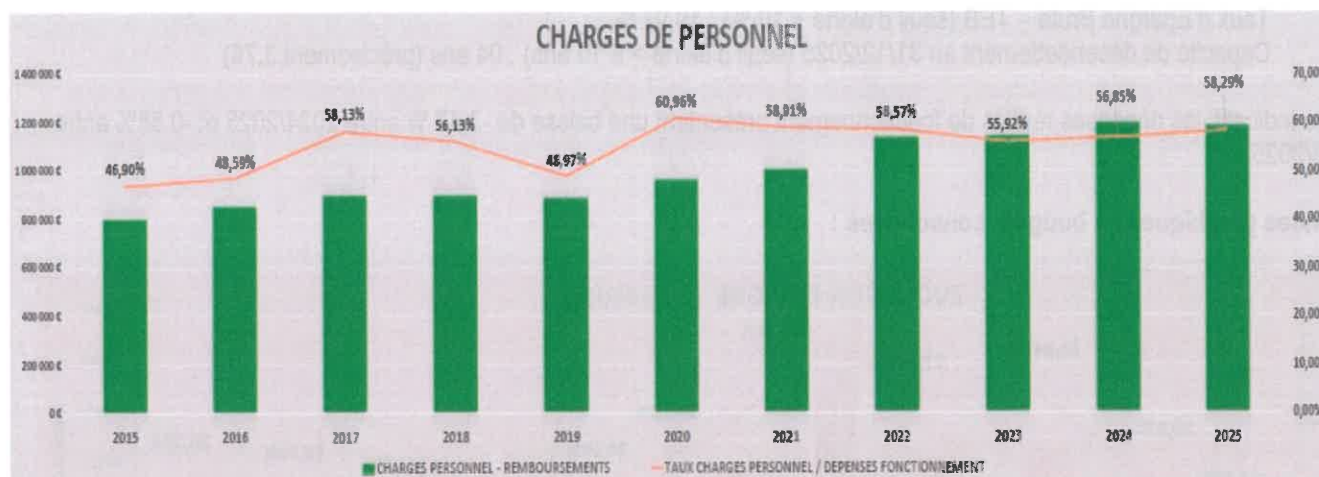
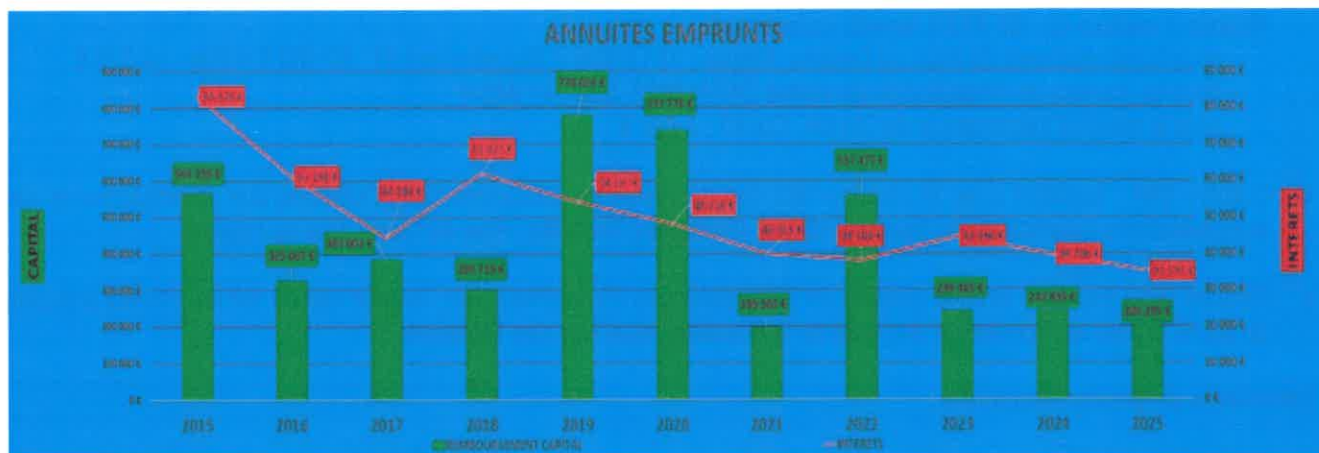
Taux d'Epargne Brute – TEB (seuil d'alerte < 10 %) : 19,97 %

Capacité de désendettement au 31/12/2025 (seuil d'alerte > à 10 ans) : 04 ans (précisément 3,76)

A titre indicatif, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une baisse de -3.47 % entre 2024/2025 et -0.88% entre 2023/2025.

Données graphiques en budgets consolidées :





L'exercice 2025 se solde donc de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	Budgété 2025	Réalisé 2025
Recettes	2 739 000.00 €	2 588 796.44 €
Dépenses	2 739 000.00 €	2 077 466.07 €
Résultat de fonctionnement 2025		+ 511 330.37 €
Résultat antérieur reporté 2024		+ 200 000.00 €
		+ 711 330.37 €

INVESTISSEMENT	Budgété 2025	Réalisé 2025
Recettes	1 726 600.00 €	634 056.67 €
Dépenses	1 726 600.00 €	1 215 404.02 €
Résultat d'investissement 2025		- 581 347.35 €
Résultat antérieur reporté 2024		+ 382 691.01 €
		- 198 656.34 €

Résultat RAR 2025 : - 79 090.99 €

Besoin de financement 2026 : 277 747.33 €

Résultat de clôture = + 512 674,03 €

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :22, CONTRE :00, ABSTENTION :00

(Monsieur Florent MARMAGNE, le Maire, absent de la salle de conseil, ne prend pas part au vote)

Décide

Article 1 : sous la présidence de Mme Valérie GAUDELAS, 2^{ème} Adjointe au Maire, d'approuver le Compte Financier Unique 2025 – Budget principal de la Commune de Chailles qui peut se résumer ainsi :

Solde d'exécution section de fonctionnement	+ 711 330.37 €
Solde d'exécution section d'investissement	- 198 656.34 €
SOLDE D'EXECUTION	+ 512 674,03 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL N°041 032 009 / 2026 – 7.1

FINANCES LOCALES : BUDGET PRINCIPAL – Affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Isabelle VIEVILLE, l'Adjointe au Maire chargée des Finances

Selon les règles de la comptabilité publique, il convient d'affecter l'excédent de la Section de Fonctionnement du Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026.

Pour rappel, le Compte Financier Unique 2025 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur, un excédent de fonctionnement de + 711 330.37 € et un déficit d'investissement de - 198 656.34 € auquel il convient d'ajouter le solde négatif des Restes à Réaliser (RAR) s'élevant à - 79 090.99 €.

Par suite, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au Budget Primitif 2026 – Budget principal le résultat excédentaire du fonctionnement N-1 de + 711 330.37 € comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 « réserve d'investissement » : 511 330.37 €
- au chapitre R002 « résultat de fonctionnement reporté » : 200 000.00 €

Le solde d'exécution de la Section d'investissement du Compte Financier Unique fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (ligne codifiée 001), quel qu'en soit le sens.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29 et L5217-10-4,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget principal,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :23, CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

- Article 1 : d'affecter au Budget Primitif 2026 – Budget principal le résultat excédentaire du fonctionnement apparu à la clôture de l'exercice 2025 de + 711 330.37 € comme suit :
- à titre obligatoire au compte 1068 « réserve d'investissement » : 511 330.37 €
 - au chapitre R002 « résultat de fonctionnement reporté » : 200 000.00 €
- Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL N°041 032 010 / 2026 – 7.2

FINANCES LOCALES : BUDGET PRINCIPAL – Taux d'impositions directes 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Isabelle VIEVILLE, l'Adjointe au Maire chargée des Finances

Conformément à l'engagement électoral pris par la municipalité, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'impositions directes en 2026 ainsi qu'il suit :

	<u>Taux appliqués depuis 2022</u>	<u>Taux 2026</u>
Foncier Bâti	53,55 %	53,55 %
Foncier non Bâti	81,73 %	81,73 %
Taxe d'habitation	20,92 %	20,92 %

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29 et L5217-10-4,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :23, CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

Article 1 : de fixer le taux des taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2026, comme suit :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2026</u>
Foncier Bâti	53,55 %
Foncier non Bâti	81,73 %
Taxe d'habitation	20,92 %

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL n°041 032 011 / 2026 – 7.1 :

FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Bâtiments commerciaux » – Compte Financier Unique 2025

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Isabelle VIEVILLE, Adjointe au Maire chargée des Finances

Pièce jointe : [Projet de Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe « Bâtiments commerciaux »](#)

La Commune de Chailles dispose de trois budgets distincts :

- un Budget principal
- et deux Budgets annexes : « *Bâtiments commerciaux* » et « *Lotissement Les Grands Champs* ».

Le Budget annexe « Bâtiments commerciaux » est, comme son nom l'indique, dédié à la réalisation et à l'exploitation de bâtiments commerciaux.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion (établi par le comptable) et le compte administratif (établi par l'ordonnateur), et qui est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2026.

Par suite, le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « bâtiments commerciaux » de la Commune de Chailles est présenté puis est soumis au vote de l'Assemblée. Il est décomposé comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budgété 2025	Réalisé 2025
Recettes	78 574.00 €	18 346.79 €
Dépenses	78 574.00 €	12 932.86 €
Résultat de fonctionnement 2025		+ 5 413.93 €
Résultat antérieur reporté 2024		- 4 655.80 €
		+ 758.13 €

INVESTISSEMENT	Budgété 2025	Réalisé 2025
Recettes	85 535.83 €	10 270.26 €
Dépenses	85 535.83 €	20 890.71 €
Résultat d'investissement 2025		- 10 620.45 €
Résultat antérieur reporté 2024		+ 14 765.57 €
		+ 4 145.12 €

Résultat RAR 2025 : 0.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales Recettes :

- 7 662.36 € de loyers et 1 372.00 € de remboursements des taxes foncières - ordures ménagères par le locataire (Restaurant L'Atelier des Cocottes)
- 9 000.00 € de subvention provenant du budget principal
- 312.43 € pour l'amortissement d'une subvention DETR (écriture d'ordre équilibrée avec la section d'investissement)

Principales Dépenses :

- 245.00 € pour la réparation de la porte du restaurant
- 1 372.00 € de taxes foncières – ordures ménagères
- 10 270.26 € de dotations aux amortissements (écritures d'ordre équilibrées avec la section d'investissement)
- 1 045.35 € d'intérêts d'emprunt

SECTION D'INVESTISSEMENT

Principales Recettes :

- 10 270.26 € de dotations aux amortissements (écritures d'ordre équilibrées avec la section de fonctionnement)

Principales Dépenses :

- 18 184.70 € de capital d'emprunt
- 1 651.91 € pour la division de parcelles en vue de la création de deux bâtiments
- 741.67 € pour la réalisation de l'étude géotechnique
- 312.43 € pour l'amortissement d'une subvention DETR (écriture d'ordre équilibrée avec la section de fonctionnement)

L'état de la dette au 31/12/2025 :

ORGANISME PRETEUR REF. EMPRUNT	DATE DU CONTRAT	DUREE INITIALE	FIN DU CONTRAT	MONTANT INITIAL	TAUX	CRD AU 01/01/2025	EXECUTION 2025				CRD AU 31/12/2025
							CAPITAL	INTERETS	PERTE DE CHANGE	TOTAL ANNUITE	
CREDIT AGRICOLE 10000082304 Extension ZC Les Cormiers	01/08/2015	12 ans	01/08/2027	199 277,59 €	F - 2,53%	51 132,79 €	18 184,70 €	1 122,03 €	-	19 306,73 €	32 948,09 €
F = Fixe V = variable						51 132,79 €	18 184,70 €	1 122,03 €	-	19 306,73 €	32 948,09 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette consolidée (= capital restant dû sur les budgets principal et annexes) s'élève à 1 976 132,65 €, soit 711 € par habitant à Chailles.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget principal,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :22, CONTRE :00, ABSTENTION :00

(Monsieur Florent MARMAGNE, le Maire, absent de la salle de conseil, ne prend pas part au vote)

Décide

Article 1 : sous la présidence de Mme Valérie GAUDELAS, 2^{ème} Adjointe au Maire, d'approuver le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « bâtiments commerciaux » de la Commune de Chailles qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat Exercice 2025	+ 5 413.93 €	- 10 620.45 €
Résultat Reporté 2024	- 4 655.80 €	+ 14 765.57 €
Résultat Clôture 2025	+ 758.13 €	+ 4 145.12 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL N°041 032 012 / 2026 – 7.1

FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Bâtiments commerciaux » – Reprise des résultats du Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Isabelle VIEVILLE, l'Adjointe au Maire chargée des Finances

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « bâtiments commerciaux »,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « bâtiments commerciaux » présente :

- un solde excédentaire de fonctionnement de : + 758.13 €
- un solde excédentaire d'investissement de : + 4 145,12 €

Il est proposé de reporter au Budget Primitif 2026 – Budget annexe « bâtiments commerciaux » les résultats apparus à la clôture de l'exercice 2025, comme suit :

- excédent de fonctionnement de + 758.13 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté N-1 »
- excédent d'investissement de + 4 145,12 € au compte R001 « résultat d'investissement reporté N-1 »

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « bâtiments commerciaux »,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :23, CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

Article 1 : de constater le report au Budget Primitif 2026 – Budget annexe « bâtiments commerciaux » les résultats apparus à la clôture de l'exercice 2025, comme suit :

- excédent de fonctionnement de + 758.13 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté N-1 ».
- excédent d'investissement de + 4 145,12 € au compte R001 « résultat d'investissement reporté N-1 ».

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Isabelle VIEVILLE, Adjointe au Maire chargée des Finances

[Pièce jointe](#) : [Projet de Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs »](#)

La Commune de Chailles dispose de trois budgets distincts :

- un Budget principal
- et deux Budgets annexes : « *Bâtiments commerciaux* » et « *Lotissement Les Grands Champs* ».

Le Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » est, comme son nom l'indique, dédié à la réalisation d'un lotissement.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion (établi par le comptable) et le compte administratif (établi par l'ordonnateur), et qui est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2026.

Par suite, le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » de la Commune de Chailles est présenté puis est soumis au vote de l'Assemblée. Il est décomposé comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budgété 2025	Réalisé 2025
Recettes	110 024.87 €	37 381.33 €
Dépenses	110 024.87 €	37 381.09 €
Résultat de fonctionnement 2025		+ 0.24 €
Résultat antérieur reporté 2024		+ 1.17 €
		+ 1.41 €

INVESTISSEMENT	Budgété 2025	Réalisé 2025
Recettes	65 856.87 €	37 381.09 €
Dépenses	65 856.87 €	37 381.09 €
Résultat d'investissement 2025		0.00 €
Résultat antérieur reporté 2024		+ 16 055.71 €
		+ 16 055.71 €

Résultat RAR2025 : Néant

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales Recettes :

- 37 381.09 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section d'investissement)

Principales Dépenses :

- 3 436.80 € pour les frais d'insertion NR et du commissaire-enquêteur
- 33 944.29 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section d'investissement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Principales Recettes :

- 3 436.80 € d'avance remboursable de la collectivité (écriture miroir avec le Budget principal)
- 33 944.29 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section de fonctionnement)

Principales Dépenses :

- 37 381.09 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section de fonctionnement)

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget principal,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs »,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :22, CONTRE :00, ABSTENTION :00

(Monsieur Florent MARMAGNE, le Maire, absent de la salle de conseil, ne prend pas part au vote)

Décide

Article 1 : sous la présidence de Mme Valérie GAUDELAS, 2^{ème} Adjointe au Maire, d'approuver le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » de la Commune de Chailles qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat Exercice 2025	+ 0.24 €	0.00 €
Résultat Reporté 2024	+ 1.17 €	+ 16 055.71 €
Résultat Clôture 2025	+ 1.41 €	+ 16 055.71 €

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL N°041 032 014 / 2026 – 7.1

FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Lotissement Les Grands Champs » – Reprise des résultats du Compte Financier Unique 2025 au Budget Primitif 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Isabelle VIEVILLE, l'Adjointe au Maire chargée des Finances

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs »,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » présente :

- un solde excédentaire de fonctionnement de : + 1.41 €
- un solde excédentaire d'investissement de : + 16 055,71 €
- pas de solde de restes à réaliser de : Néant

Il est proposé de reporter au Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » les résultats apparus à la clôture de l'exercice 2025, comme suit :

- excédent de fonctionnement de + 1.41 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté N-1 »
- excédent d'investissement de + 16 055.71 € au compte R001 « résultat d'investissement reporté N-1 »

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs »,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :23, CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

- Article 1 : de constater le report au Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » des résultats apparus à la clôture de l'exercice 2025, comme suit :
- excédent de fonctionnement de + 1.41 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté N-1 ».
 - excédent d'investissement de + 16 055.71 € au compte R001 « résultat d'investissement reporté N-1 ».
- Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL N°041 032 015 / 2026 – 7.1

FINANCES LOCALES : BUDGET PRINCIPAL – Budget primitif 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Monsieur Florent MARMAGNE, le Maire, présente la stratégie financière de la Ville de Chailles en 2026 puis laisse la parole à Madame Isabelle VIEVILLE, l'Adjointe au Maire chargée des Finances.

Pièce jointe : Projet de Budget Primitif 2026 - Budget principal

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année civile en cours, en dépenses et en recettes. Il doit être présenté par le Maire et est voté par le Conseil Municipal. Il est la traduction des grands choix de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement. Il est obligatoirement présenté en équilibre.

CONTEXTE

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 marque une nouvelle étape dans la trajectoire de redressement des comptes publics !

Données macroéconomiques et cadre général

Objectif de déficit public : 5,0 % du PIB en 2026 (contre 5,4 % en 2025), avec un retour sous les 3 % visé en 2029.

Croissance du PIB : +1 % prévue pour 2026

Inflation : +1,3 %

Structure de l'effort budgétaire : environ deux tiers du redressement proviendraient de la maîtrise des dépenses publiques.

Les collectivités locales sont fortement mobilisées pour participer à cet effort. En 2025, elles représentaient 18,7 % des dépenses publiques pour moins de 10 % du déficit. En 2026, leur part dans la dépense totale reculerait à 18,4 % et leur contribution au déficit à 6,4 %.

Un effort budgétaire significatif demandé aux collectivités

Dans la copie initiale (Gouvernement Bayrou), le Gouvernement attendait des collectivités territoriales une économie globale de 5,3 milliards d'euros, soit 13 % de l'effort national, contre 2,2 milliards en 2025.

Dans la version du PLF déposé en octobre, cet effort est ramené à 4,6 Md€. A cela s'ajoute la hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL, étalée sur quatre ans, représentant 1,2 milliard d'euros supplémentaires en 2026. La croissance des dépenses de fonctionnement serait encadrée à un niveau proche de l'inflation (+1,3 %), afin d'assurer la cohérence avec la trajectoire nationale de redressement.

Les principales mesures budgétaires

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

- **Stabilisation à 27 Md€, soit le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner de 350 M€ pour le bloc communal.**
- Rétablissement d'une part régionale de DGF, supprimée en 2018, pour un montant équivalent à la fraction de TVA attribuée en 2025.

DILICO

- Reconstitution du dispositif, avec une enveloppe doublée (hors remboursement de 30 %, soit 333 M€).
- Communes : 720 M€ (contre 250 M€ en 2025).
- EPCI : 500 M€ (contre 250 M€).
- Départements : 280 M€ (contre 220 M€).
- Régions : 500 M€ (contre 280 M€).
- Le reversement du DILICO est désormais conditionné à une évolution des dépenses locales (fonctionnement + investissement) inférieure à la croissance du PIB (~1 %). Les collectivités ne respectant pas cette règle perdront le bénéfice de la correction.

Fraction de TVA et FCTVA

- Gel partiel de la fraction de TVA en raison du recul anticipé du produit en 2025.
- Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA (-735 M€) : certaines dépenses d'entretien, informatiques ou de bâtiments publics seraient exclues.
- Décalage d'un an du versement du FCTVA pour les Groupement à Fiscalité Propre et Etablissement Public Territoriaux (N+1 au lieu de N).

Autres ajustements :

- Dotation de compensation de réforme de la TP : baisse pouvant atteindre -66 % pour certaines communes.
- Fonds vert : nouvelle réduction de 500 M€, après -1,15 Md€ en 2025, soit un fonds limité à 600 M€ en 2026.
- Fusion des dotations d'investissement (DETR, DSIL, Dotation Politique de la Ville) dans un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), doté de 1,4 Md€ en autorisation d'Engagement et 1 Md€ en crédits de paiement, destiné à la revitalisation des centralités rurales et urbaines.
- Baisse des contributions aux agences de l'eau et de l'habitat : -90 M€ et -700 M€ respectivement, soit -790 M€ au total.
- Abondement du Fonds de sauvegarde des départements de 300 M€ en ciblant mieux les départements les plus fragiles

Enfin, la hausse du taux de cotisation à la CNRACL entraînera environ 1,2 Md€ de dépenses supplémentaires pour les budgets locaux.

Des risques majeurs pour l'investissement et la transition écologique

Des associations d'élus alertent sur une possible baisse de 20 % des marges d'investissement pour les communes et intercommunalités.

Aussi, en l'état, le PLF 2026 suscite une forte inquiétude sur l'ampleur de l'effort budgétaire exigé et fait craindre :

- un ralentissement marqué de l'investissement public local,
- un effet récessif sur l'économie nationale,
- et un désengagement des collectivités dans les politiques de transition écologique.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Le nouveau chiffre du recensement, en très légère hausse (2 797 habitants au 1^{er} janvier 2026, au lieu de 2 778), impacte le Budget Primitif 2026 dans le calcul des ratios (encours de la dette par habitant, dépenses réelles de fonctionnement par habitant...) et dans le calcul des concours financiers de l'État.

I - Les éléments constitutifs du BP 2026 :

- Des taux de fiscalité inchangés
- Un non recours à l'emprunt pour les travaux proposés
- Une mise en réserve de 200 000 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1.
Elle doit notamment permettre de faire face à de « gros imprévus » (ex : dégradations dues aux intempéries).
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement.
Il est précisé que les dépenses de personnel sont stabilisées, malgré la hausse importante des charges patronales.
- Un niveau d'investissement sauvegardé
- Des budgets annexes reflétant les projets de développement de la zone commerciale et de l'habitat

II - Les grands équilibres du BP 2026 :

Une nouvelle fois les collectivités locales sont associées à l'effort de réduction des déficits publics.

Ainsi, le budget 2026 prend en compte ces éléments de contraintes et doit permettre, dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville, la mise en œuvre des actions du programme de l'équipe municipale.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts BP 2026	2 800 000.00 €	2 800 000.00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits nouveaux ouverts BP 2026	853 839.40 €	1 131 586.73 €
RAR 2025	432 504.26 €	353 413.27 €
Déficit d'investissement reporté	198 656.34 €	-
TOTAL	1 485 000.00 €	1 485 000.00 €

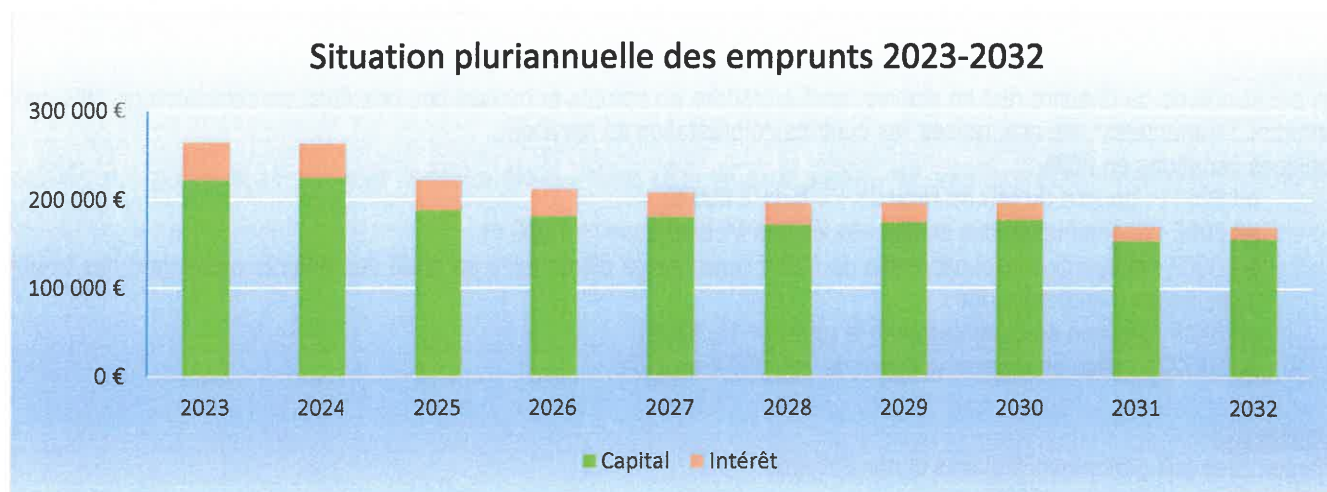
TOTAL DU BUDGET 2026 = 4 285 000.00 €

III - Informations statistiques, financières et fiscales 2026 :

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
	771,00

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	887,16
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	924,20
3	Dépenses d'équipement brut / population	216,40
4	Encours de dette / population (2) (3)	694,73
5	DGF / population	130,13
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,6288
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	1,0303
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,2390
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,7517
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,0400

IV - La situation de la dette au 1^{er} janvier 2026 :



Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette (= capital restant dû) s'élève à 1 943 184 €, soit 694 € par habitant.
L'échéance annuelle 2026 s'élèvera à 212 032 € répartie comme suit : 181 167 € de capital et 30 865 € d'intérêts.
En 2026, il n'est pas envisagé de souscrire un emprunt pour financer les travaux afin de préserver les capacités d'investissements futures.

ORGANISME PRETEUR REF. EMPRUNT OBJET	DATE DU CONTRAT	DUREE INITIALE	FIN DU CONTRAT	MONTANT INITIAL	TAUX	CRD AU 01/01/2026	EXECUTION PREVISIONNELLE 2026			
							CAPITAL	INTERETS	TOTAL ANNUITE	CRD AU 31/12/2026
CREDIT AGRICOLE 10000073094 Voirie 2015	07/04/2015	15 ans	29/10/2030	350 000,00 €	F - 1,63%	126 273,54 €	24 439,87 €	1 909,37 €	26 349,24 €	101 833,67 €
CREDIT AGRICOLE 10000082304 Médiathèque	30/07/2015	12 ans	01/08/2027	160 747,41 €	F - 2,53%	26 576,96 €	15 042,42 €	530,40 €	15 572,82 €	11 533,54 €
CREDIT MUTUEL 37055 000200227 03 Groupe scolaire élémentaire	03/04/2017	20 ans	30/06/2037	2 000 000,00 €	F - 1,5%	1 249 387,70 €	100 306,78 €	18 178,34 €	118 485,12 €	1 149 080,92 €
CREDIT MUTUEL 10278 37055 00020022707 Maison médicale	17/11/2022	15 ans	30/09/2037	670 000,00 €	F - 1,95%	540 947,39 €	41 378,07 €	10 247,13 €	51 625,20 €	499 569,32 €
F = Fixe V = variable						1 943 184,59 €	181 167,14 €	30 865,24 €	212 032,38 €	1 762 017,45 €

FONCTIONNEMENT 2026

Les dépenses de fonctionnement :

Chap	Libellé	Prévu 2025	Exéc. 2025	Prop. 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	859 200.00 €	579 727.38 €	864 000.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 300 000.00 €	1 225 223.82 €	1 300 000.00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 600.00 €	2 964.00 €	4 000.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	253 000.00 €	225 458.26 €	296 000.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	35 000.00 €	34 013.46 €	31 000.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00 €	316.00 €	500.00 €
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	800.00 €	238.23 €	900.00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	277 300.00 €	-	294 000.00 €
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 600.00 €	9 524.92 €	9 600.00 €
		2 739 000.00 €	2 077 466.07 €	2 800 000.00 €

Chapitre 011 :

Les prévisions de ce chapitre restent stables, sauf à prendre en compte la hausse des prix dans certains secteurs tels que le carburant, l'alimentation, les assurances, les contrats de prestation de services...

Quelques variations en 2026 :

- art 60611 : hausse du prix de l'eau de + 4 % (+ 3 000 €)
- art 6065 : augmentation des crédits alloués à la Médiathèque (+ 1 900 €)
- art 6067 : subvention exceptionnelle de 626 € pour l'école élémentaire au profit des enfants présentant des troubles spécifiques d'apprentissage
- art 6135 : location de bungalow pour le rugby (+ 15 300 €)
- art 615221 : Mise en réserve effective de 200 000 € en 2026

Chapitre 012 :

Charges liées aux personnels titulaires et non titulaires.

Les principales variables en 2026 :

- reclassements et avancements réglementaires à appliquer à compter du 01/01/2026
- **hausse du taux de la part employeur de la CNRACL (retraite des agents titulaires) de 34,65 % à 37,65 % (+ env. 16 000 € en 2026, qui s'ajoutent à + env. 16 000 € déjà appliqués en 2025)**
- création au 1^{er} janvier 2026 d'une cotisation « mobilité régionale et rurale » à + 0.15 %
- création au 1^{er} janvier 2026 d'une cotisation solidarité autonomie à + 0.30 %

Chapitre 014 :

-Dégrèvement THVL : 3 000 €

-Fonds National de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) : 1 000 €.

Chapitre 65 :

Les principales variables en 2026 :

- art 6558 : régularisation des participations versées au titre des dérogations scolaires (+ 3 000 €)
- art 65736221 : subvention d'équilibre vers le Budget Annexe 2025 – Bâtiments commerciaux Les Cormiers (- 4 000 €) (écriture miroir)
- **art 65742 : aide à l'installation d'un médecin généraliste (+ 20 000 €)**
- art 657484 : reversement aux partenaires du financement PACT de la Région (solde 2025 et prévision 2026) au titre de la programmation des spectacles (+ 8 900 €)
- art 65818 : après la gratuité de l'abonnement la 1^{ère} année, reprise des échéances des logiciels sur l'exercice 2026 (+ 10 800 €) et provision pour la mise en place de l'espace numérique élu partagé (+ 3 000 €).

Chapitre 66 :

Intérêts des différents emprunts de la Ville, sans souscription d'un nouvel emprunt en 2026.

Chapitre 67 :

Essentiellement les annulations de titres sur les exercices antérieurs (ex : remboursements de locations de salles ou de cantine).

Chapitre 68 :

Provision constituée à la demande de la Trésorerie dans le cadre des créances irrécouvrables.

Chapitre 042 :

Equilibré avec le chapitre 040 des recettes d'investissement. Ecritures d'ordre « dotations aux amortissements des immobilisations ».

Les recettes de fonctionnement :

Chap	Libellé	Prévu 2025	Exéc. 2025	Prop. 2026
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	200 000.00 €	-	200 000.00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	-	36 686.80 €	-
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	232 700.00 €	249 349.95 €	235 000.00 €
73	IMPOTS ET TAXES	240 000.00 €	241 723.00 €	236 000.00 €
731	IMPOSITIONS DIRECTES	1 423 000.00 €	1 433 244.50 €	1 430 000.00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	531 599.42 €	546 056.52 €	544 000.00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	96 200.58 €	76 771.22 €	140 000.00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	-	0.66 €	-
78	REPRISE SUR PROVISIONS	-	31.66 €	-
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 500.00 €	4 932.13 €	15 000.00 €
		2 739 000.00 €	2 588 796.44 €	2 800 000.00 €

Chapitre 013 :

Il s'agit des remboursements maladies, maternité, accident imputable au service et accident de trajet des agents, non prévisibles en début d'année.

Chapitre 70 :

Les principales variables en 2026 :

- art 7067 : facturation du service enfance (+ 10 000 €)
- art 70846 : suite à la régularisation en 2025 des 02 années précédentes, remboursement des interventions des services techniques communaux pour les compétences déléguées d'AGGLOPOLYS de la seule année N-1 (- 6 000 €).

Chapitres 73 et 731 :

Les prévisions de ce chapitre restent stables, sauf en ce qui concerne les impositions directes. Il est acté une augmentation des bases de Taxes Foncières + 0.8 %, sans augmentation des taux.

Chapitre 74 :

Les prévisions de ce chapitre restent également stables.

Quelques variations en 2026 :

- art 744 : part fonctionnement du FCTVA (- 4 000 €)
- art 7472 : subvention versée par la Région dans le cadre du PACT (solde 2025 et prévision 2026) au titre de la programmation des spectacles (+ 9 000 €)
- art 74748 et 74758 : régularisation des participations versées au titre des dérogations scolaires (+ 2 500 €)

Chapitre 75 :

Il s'agit habituellement des prévisions de loyers (maison médicale, gendarmerie, guinguette, salles, courts de tennis).
D'ordre exceptionnel, il y a également l'excédent du Budget Annexe 2026 – Lotissement Les Grands Champs (+ 88 699.96 €) (écriture miroir).

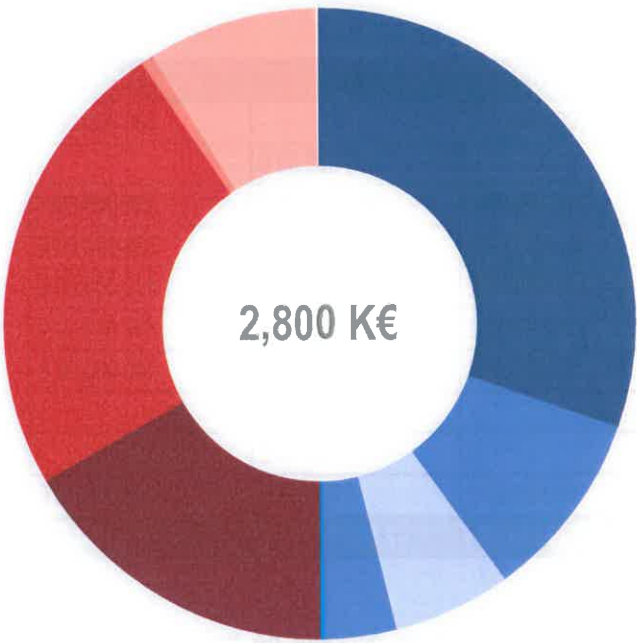
Chapitre 76 :

Intérêts des parts sociales du Crédit Agricole.

Chapitre 042 :

Équilibré avec le chapitre 040 des dépenses d'investissement. Écritures d'ordre « travaux en régie ».

L'équilibre général du fonctionnement :



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Impôts et taxes	1 666 K€	59.50%
■ Dotations, participations	544 K€	19.43%
■ Recettes de gestion	375 K€	13.39%
■ Résultat de fonctionnement reporté	200 K€	7.14%
■ Ecritures d'ordre	15 K€	0.54%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ Dépenses de gestion	965 K€	34.48%
■ Ressources humaines	1 300 K€	46.43%
■ Frais financiers	31 K€	1.11%
■ Autofinancement	494 K€	17.64%
■ Ecritures d'ordre	10 K€	0.34%

INVESTISSEMENT 2026

Les dépenses d'investissement :

Chap / Opé	Libellé	Prévu 2025	Exéc. 2025	Mt report 2025	Prop. 2026	BP 2026
Chap 001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-	198 656.34 €	198 656.34 €
Chap 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	189 000.00 €	188 110.43 €	-	182 000.00 €	182 000.00 €
Chap 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 183.90 €	50 913.63 €	4 512.00 €	-	4 512.00 €
Chap 204	SUBV. D'EQUIPEMENT VERSES	-	-	-	12 000.00 €	12 000.00 €
Chap 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 376 160.97 €	914 994.85 €	414 572.26 €	540 495.56 €	955 067.82 €
Chap 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	33 400.00 €	26 508.09 €	-	-	-
Chap 26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	-	-	-	1 000.00 €	1 000.00 €
Chap 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 856.87 €	3 436.80 €	-	68 343.84 €	68 343.84 €
Opé 102	OPERATIONS D'EQUIPEMENTS DIVERSES	478.26 €	-	-	-	-
Opé 82	ACQUISITION TERRAINS	13 420.00 €	-	13 420.00 €	35 000.00 €	48 420.00 €
Chap 040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	15 500.00 €	4 932.13 €	-	15 000.00 €	15 000.00 €
Chap 041	OPE. PATRIMONIALES	26 600.00 €	26 508.09 €	-	-	-
		1 726 600.00 €	1 215 404.02 €	432 504.26 €	1 052 495.74 €	1 485 000.00 €

Cf. Tableau détaillé des dépenses d'équipements 2026: 1 019 999 €.

Chapitre 16 :

Charges financières en Capital des différents emprunts de la Ville.

Chapitre 040 :

Equilibré avec le chapitre 042 des recettes de fonctionnement. Ecritures d'ordre « travaux en régie ».

Les recettes d'investissement :

Chap	Libellé	Prévu 2025	Exéc. 2025	Mt report 2025	Prop. 2026	BP 2026
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	382 691.01 €	-	-	-	-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65 000.00 €	56 320.32 €	-	150 000.00 €	150 000.00 €
1068	AFFECTATION DU RESULTAT (excédent fonct. N-1)	427 574.21 €	427 574.21 €	-	511 330.37 €	511 330.37 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	517 857.78 €	114 129.13 €	353 413.27 €	166 656.36 €	520 069.63 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	-	-	-
024	PRODUIT DES CESSIONS	19 977.00 €	-	-	-	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	277 300.00 €	-	-	294 000.00 €	294 000.00 €
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	9 600.00 €	9 524.92 €	-	9 600.00 €	9 600.00 €
041	OPE. PATRIMONIALES	26 600.00 €	26 508.09 €	-	-	-
		1 726 600.00 €	634 056.67 €	353 413.27 €	1 131 586.73 €	1 485 000.00 €

Chapitre 10 :
FCTVA pour 140 000 €
Taxe d'Aménagement pour 10 000 €

Chapitre 13 :
Reports à hauteur de 353 413 € répartis comme suit :

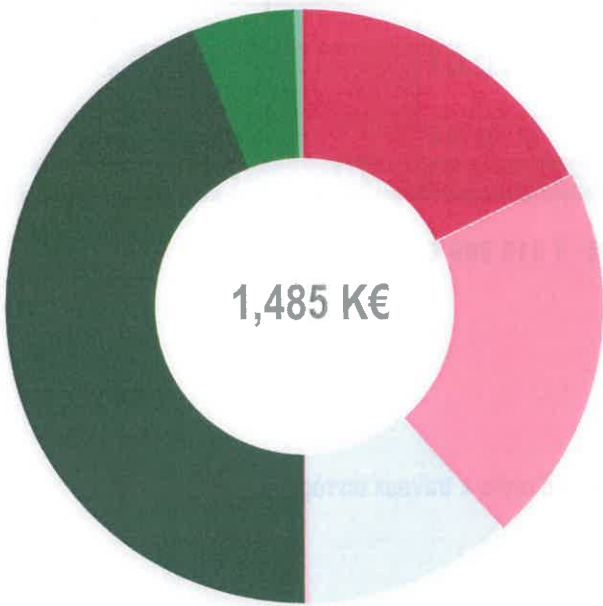
- pour l'aménagement du Parc du Cosson, Région : 151 000 € + Département 41 : 62 400 € + Etat : 94 376 €
- pour les travaux de réhabilitation de voiries DETR 2022, Etat : 41 845 €
- pour le matériel informatique de l'ALSH, Caf 41 : 3 792 €

Crédits nouveaux à hauteur de 166 656 € répartis comme suit :

- pour l'Aménagement du Parc du Cosson, Europe : 18 000 € + Département / DDAD : 60 000 € + Département / DDSR : 35 000 €
- pour la réhabilitation du local provisoire de gendarmerie, Etat : 41 156.36 €
- pour l'extension du parc de vidéoprotection Tranche 2026,; Etat : 7 500 €
- pour des travaux sur bâtiments et jeux élémentaires, CAF 41 : 5 000 €

Chapitre 040 :
Equilibré avec le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement. Ecritures d'ordre « dotations aux amortissements des immobilisations ».

L'équilibre général de l'investissement :



RECETTES D'INVESTISSEMENT

■ Subventions d'équipement, dotations et cessions	670 K€	45.12%
■ Emprunts nouveaux	0 €	0.00%
■ Autofinancement	805 K€	54.23%
■ Bénéfice reporté	0 K€	0.00%
■ Ecritures d'ordre	10 K€	0.65%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

■ Dépenses d'équipement	1 020 K€	68.69%
■ Charges financières	251 K€	16.92%
■ Déficit reporté	199 K€	13.38%
■ Ecritures d'ordre	15 K€	1.01%

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29 et L5217-10-4,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget principal,
Vu la délibération n°041 032 009 / 2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025 - Budget principal au Budget Primitif 2026,
Vu la délibération n°041 032 010 / 2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant vote des taux d'impositions directes 2026,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu la transmission le 19/02/2026 aux membres du Conseil Municipal des éléments de présentation des orientations budgétaires 2026 avec les projets de maquettes officielles 2026 des budgets Principal, Annexe « Bâtiments commerciaux » et Annexe « Lotissement Les Grands Champs », conformément aux dispositions de l'article L5217-10-4 du CGCT,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :23, CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

Article 1 : de voter le Budget Primitif 2026 – Budget principal de la Commune de Chailles :
- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres et opérations.

Article 2 : de ne pas recourir au dispositif facultatif de fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement, institué dans le cadre du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Article 3 : d'adopter le Budget Primitif 2026 – Budget principal de la Commune de Chailles comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	2 800 000.00 €	2 800 000.00 €
Section d'Investissement	1 485 000.00 €	1 485 000.00 €
TOTAL	4 285 000.00 €	4 285 000.00 €

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL N°041 032 016 / 2026 – 7.1

FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Bâtiments commerciaux » – Budget primitif 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Isabelle VIEVILLE, Adjointe au Maire chargée des Finances

Pièce jointe : [Projet de Budget Primitif 2026 - Budget annexe « Bâtiments commerciaux »](#)

La Commune de Chailles dispose de trois budgets distincts :

- un Budget principal (M57)
- et deux Budgets annexes : « Bâtiments commerciaux » (M4) et « Lotissement Les Grands Champs » (M57).

Le Budget annexe « Bâtiments commerciaux » est, comme son nom l'indique, dédié à la réalisation et à l'exploitation de bâtiments commerciaux.

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année civile en cours, en dépenses et en recettes. Il doit être présenté par le Maire et est voté par le Conseil Municipal.

Il est la traduction des grands choix de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement.
Il est obligatoirement présenté en équilibre.

Le Budget Primitif 2026 – Budget annexe « bâtiments commerciaux » a été élaboré avec une subvention d'équilibre provenant du Budget principal (5 000 €), en prenant en compte les éléments structurels fixes et le projet d'extension de la zone commerciale des Cormiers (vente de terrain à un aménageur après réalisation de travaux de voirie sécuritaires).

L'état de la dette au 01/01/2026 :

ORGANISME PRETEUR REF. EMPRUNT	DATE DU CONTRAT	DUREE INITIALE	FIN DU CONTRAT	MONTANT INITIAL	TAUX	CRD AU 01/01/2025	PREVISION 2026				CRD AU 31/12/2025
							CAPITAL	INTERETS	PERTE DE CHANGE	TOTAL ANNUITE	
CREDIT AGRICOLE 10000082304 Extension ZC Les Cormiers	01/08/2015	12 ans	01/08/2027	199 277,53 €	F - 2,53%	32 948,09 €	18 649,15 €	657,59 €	-	19 306,74 €	14 298,94 €
F = Fixe V = variable						32 948,09 €	18 649,15 €	657,59 €	-	19 306,74 €	14 298,94 €

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette consolidée (= capital restant dû sur les budgets principal et annexes) s'élève à 1 976 132,68 €, soit 706 € par habitant à Chailles.

Par suite, le Budget Primitif 2026 – Budget annexe « bâtiments commerciaux » de la Commune de Chailles est présenté puis est soumis au vote de l'Assemblée. Il est décomposé comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts BP 2026	76 138.13 €	76 138.13 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits nouveaux ouverts BP 2026	77 202.89 €	73 057.77 €
RAR 2025	-	-
Excédent d'investissement reporté	-	4 145.12 €
TOTAL	77 202.89 €	77 202.89 €

TOTAL DU BUDGET 2026 = 153 341.02 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales Recettes :

- 8 065.00 € de loyers par le locataire
- 1 500.00 € de remboursements par le locataire des taxes foncières et ordures ménagères
- 5 000.00 € de subvention d'équilibre provenant du Budget principal (écriture miroir)
- 60 500.00 € de vente de terrain – extension de la zone commerciale des Cormiers
- 758.13 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1
- 313.00 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section d'investissement)

Principales Dépenses :

- 1 000.00 € pour l'entretien du bâtiment
- 1 500.00 € de taxes foncières
- 578.36 € d'intérêts d'emprunt
- 73 057.77 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section d'investissement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Principales Recettes :

- 4 145.12 € d'excédent d'investissement reporté N-1
- 73 057.77 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section de fonctionnement)

Principales Dépenses :

- 58 239.89 € de travaux de voirie sécuritaires pour l'extension de la zone commerciale des Cormiers
- 18 650.00 € de capital d'emprunt
- 313.00 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section de fonctionnement)

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Bâtiments commerciaux »,
Vu la délibération n°041 032 012 / 2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant reprise des résultats du Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe « bâtiments commerciaux » au Budget Primitif 2026,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu la transmission le 19/02/2026 aux membres du Conseil Municipal des éléments de présentation des orientations budgétaires 2026 avec les projets de maquettes officielles 2026 des budgets Principal, Annexe « Bâtiments commerciaux » et Annexe « Lotissement Les Grands Champs », conformément aux dispositions de l'article L5217-10-4 du CGCT,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :23, CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

Article 1 : de voter le Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Bâtiments commerciaux » de la Commune de Chailles :
- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres et opérations.

Article 2 : d'adopter le Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Bâtiments commerciaux » de la Commune de Chailles comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	76 138.13 €	76 138.13 €
Section d'Investissement	77 202.89 €	77 202.89 €
TOTAL	153 341.02 €	153 341.02 €

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DEL N°041 032 017 / 2026 – 7.1

FINANCES LOCALES : BUDGET ANNEXE « Lotissement Les Grands Champs » – Budget primitif 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Rapporteur : Isabelle VIEVILLE, Adjointe au Maire chargée des Finances

[Pièce jointe : Projet de Budget Primitif 2026 - Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs »](#)

La Commune de Chailles dispose de trois budgets distincts :

- un Budget principal (M57)
- et deux Budgets annexes : « Bâtiments commerciaux » (M4) et « Lotissement Les Grands Champs » (M57).

Le Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » est, comme son nom l'indique, dédié à la réalisation d'un lotissement.

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année civile en cours, en dépenses et en recettes.

Il doit être présenté par le Maire et est voté par le Conseil Municipal.

Il est la traduction des grands choix de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement.

Il est obligatoirement présenté en équilibre.

Le Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » a été élaboré en dégageant un excédent vers le Budget principal (88 699.96 €), en prenant en compte les éléments structurels fixes et la création du nouveau Lotissement (vente de terrains à un aménageur pour débloquer une 1^{ère} tranche de logements).

Par suite, le Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » de la Commune de Chailles est présenté puis est soumis au vote de l'Assemblée. Il est décomposé comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts BP 2026	225 284.05 €	225 284.05 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits nouveaux ouverts BP 2026	121 780.64 €	105 724.93 €
RAR 2025	-	-
Bénéfice d'investissement reporté	-	16 055.71 €
TOTAL	121 780.64 €	121 780.64 €

TOTAL DU BUDGET 2026 = 347 064.69 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principales Recettes :

- 103 500.00 € de vente de terrains à un aménageur
- 1.41 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1
- 121 780.64 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section d'investissement)

Principales Dépenses :

- 20 000.00 € de rachat de terrains à aménager auprès du Budget principal (écriture miroir)
- 16 701.00 € pour les études ARCAMZO
- 62 500.00 € pour la viabilisation et le bornage de 05 lots
- 88 699.96 € de reversement d'excédent vers le Budget principal (écriture miroir)
- 37 381.09 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section d'investissement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Principales Recettes :

- 68 343.84 € de constatation de plus-value sur la vente des terrains achetés nus sans réalisation de travaux (écriture miroir avec le Budget principal)
- 16 055.71 € d'excédent d'investissement reporté N-1
- 37 381.09 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section de fonctionnement)

Principales Dépenses :

- 121 780.64 € d'écritures d'ordre (équilibrées avec la section de fonctionnement)

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs »,
Vu la délibération n°041 032 014 / 2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant reprise des résultats du Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » au Budget Primitif 2026,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu la transmission le 19/02/2026 aux membres du Conseil Municipal des éléments de présentation des orientations budgétaires 2026 avec les projets de maquettes officielles 2026 des budgets Principal, Annexe « Bâtiments commerciaux » et Annexe « Lotissement Les Grands Champs », conformément aux dispositions de l'article L5217-10-4 du CGCT,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR :23, CONTRE :00, ABSTENTION :00

Décide

- Article 1 :** de voter le Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Lotissement les Grands Champs » de la Commune de Chailles :
- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.
- Article 2 :** de ne pas recourir au dispositif facultatif de fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement, institué dans le cadre du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57.
- Article 3 :** d'adopter le Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Lotissement Les Grands Champs » de la Commune de Chailles comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	225 284.05 €	225 284.05 €
Section d'Investissement	121 780.64 €	121 780.64 €
TOTAL	347 064.69 €	347 064.69 €

- Article 4 :** d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2026-007	03/02/2026	FINANCES LOCALES	MEDIATHEQUE - Demandes de subvention au Conseil Départemental de Loir-et-Cher
2026-008	10/02/2026	MARCHES PUBLICS	Opération Parc du Cosson - Modification de puissance (passage en triphasé) sur compteur électrique des toilettes publiques au 20 rue Nationale
2026-009	13/02/2026	MARCHES PUBLICS	Aménagement du Parc du Cosson - Marché de travaux référencé MP2025-01 : modification n°01 en cours d'exécution de ce marché et affermissement de la Tranche Optionnelle 1
2026-010	19/02/2026	MARCHES PUBLICS	Gendarmerie provisoire – Branchement individuel sur le réseau d'eau potable – 76 rue Nationale
2026-011	20/02/2026	MARCHES PUBLICS	Modification n°01 du marché de travaux en cours d'exécution de réhabilitation d'un bâtiment en vue d'accueillir les locaux provisoires de la future gendarmerie sis 76 rue Nationale à Chailles

2026-012	20/02/2026	MARCHES PUBLICS	Aménagement du Parc du Cosson - Etude d'impact des nuisances sonores (EINS) - Complément sur zone de restauration guinguette
2026-013	20/02/2026	MARCHES PUBLICS	Aménagement du Parc du Cosson -Travaux complémentaires
2026-014	20/02/2026	MARCHES PUBLICS	Extension 2026 du système de vidéoprotection sur le périmètre de Chailles - Modification sur site de la Station d'épuration

INTERVENTIONS DE FIN DE MANDAT 2022-2026

La parole est laissée à Monsieur Jean-Marie BEYER :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Au moment de siéger pour la dernière fois au sein de ce conseil municipal, je souhaitais partager avec vous quelques réflexions sur ce mandat qui s'achève. Ce fut pour moi une expérience d'une grande richesse, tant sur le plan humain qu'intellectuel et politique.

Élu sur la liste minoritaire suite à l'épisode de 2022, j'ai toujours perçu mon rôle comme une voix nécessaire à l'équilibre démocratique. Certes, la réalité arithmétique — 3 voix face à 20 — a pu engendrer un peu de frustration, mais j'ai toujours privilégié l'intérêt collectif et la libre expression.

Je quitte ce conseil avec la satisfaction de voir certaines de nos priorités communes aboutir. Je pense notamment au renforcement de la sécurité de nos concitoyens, à travers le déploiement de la vidéo-protection, le soutien à la brigade de gendarmerie et le rachat de la maison médicale. Ce sont des avancées concrètes pour le quotidien des challois.

Toutefois, la libre expression suppose aussi de savoir dire ses désaccords. Je reste réservé sur l'ordre des priorités budgétaires : si le projet du parc du Cosson figurait dans votre programme — et il est tout à fait légitime que vous l'ayez accompli — j'aurais personnellement préféré voir ces efforts concentrés davantage sur l'entretien et la rénovation de notre voirie.

Sur le plan de la santé, je regrette que nous n'ayons pas encore réussi à attirer de nouveaux médecins. C'est un défi majeur et je m'associe volontiers à ce constat d'échec provisoire, car l'accès aux soins est une préoccupation qui nous rassemble tous, au-delà des clivages.

À l'aube du prochain scrutin, je déplore qu'il n'y ait à ce stade qu'une seule liste. Je reste convaincu que c'est de la confrontation d'idées que naissent les solutions les plus efficaces et que la démocratie ne vit pleinement que lorsque toutes les opinions s'expriment.

Si je choisis aujourd'hui de ne pas repartir, c'est pour me consacrer à d'autres priorités, notamment ma famille et d'autres centres d'intérêt. Il est temps pour moi de passer le témoin.

Bon vent à chacun d'entre vous. Je resterai un observateur attentif et bienveillant de vos futures réalisations. Je souhaite sincèrement le meilleur pour notre commune et pour l'ensemble des Challoises et des Challois.

A bientôt dans les rues de notre commune.

Je vous remercie.

A titre de clôture de cette séance, Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des élus pour leur implication tout au long de ce mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal :

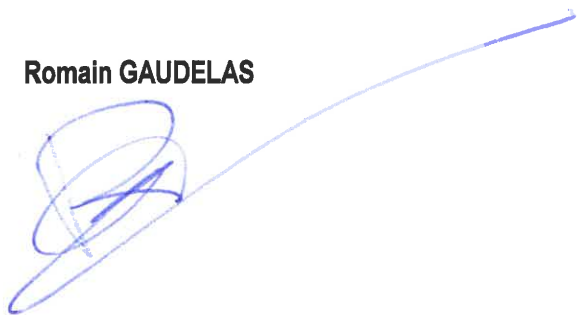
Le 09 mars 2026 à 19 H 45,

Pour les délibérations n°041 032 008 / 2026 à n°041 032 017 / 2026.

Fait à CHAILLES, le 12 mars 2026.

Le Secrétaire de séance,

Romain GAUDELAS



Le Maire,

Florent MARMAGNE